



Charte d'utilisation du réseau Wifi



1. Généralités

La Ville de VIRY-CHATILLON offre aux personnes disposant d'un ordinateur portable ou de tout autre matériel équipé d'une carte Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi depuis différents lieux et locaux de la Commune.

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des connexions Wifi de la Ville de VIRY-CHATILLON.

En particulier elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

2. Modalités d'utilisation

Les personnes qui souhaitent utiliser le réseau Wifi de Viry-Chatillon doivent obligatoirement s'inscrire à l'accueil dans les lieux équipés pendant les heures d'ouverture au public. La présentation d'une pièce d'identité, avec photo, est obligatoire (carte d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire), ainsi que la signature de la présente charte.

Elles doivent être majeures. Les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal qui signera sur place l'autorisation nécessaire.

Un identifiant unique et un mot de passe leur sera remis pour naviguer sur Internet.

La durée de connexion est illimitée. Toutefois, après trente minutes d'inactivité, la connexion sera interrompue. La personne devra à nouveau s'identifier pour utiliser le service.

3. Règles d'utilisation

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- à faire un usage strictement personnel de son code d'accès
- à signaler la perte de son code d'accès afin qu'il puisse être désactivé
- à utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :
 - Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile, pornographique ou incitant à la haine et à la violence.
 - Ne pas commettre délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.
 - Utiliser un casque individuel pour consulter des sites comprenant des données audio.
 - à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
 - de masquer sa véritable identité,
 - de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
 - de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, images ou textes provocants,
 - d'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau,
 - d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
 - de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes,
 - de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé,

4. Responsabilités

La Ville de Viry-Chatillon ne fournit pas de prise secteur pour recharger son portable.

La fourniture d'informations délibérément erronées lors de la création du compte utilisateur est considérée comme une faute grave pouvant entraîner une interdiction d'accès aux ressources et des poursuites en cas d'actes délictueux.

La Ville de Viry-Chatillon ne peut être tenue pour responsable du contenu des pages Internet ni de l'usage qu'il en est fait.

Les risques de sécurité inhérents aux accès Internet (virus, usurpation d'identité, logiciels espions, pourriel, ...) relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.

5. Fichiers de traces

L'ensemble des services utilisés génèrent, à l'occasion de leur emploi, "des fichiers de traces", qui contiennent l'historique des actions effectuées par les utilisateurs.

Ces fichiers conservent des informations : heures de connexion, identifiants de la connexion (adresse IP, adresse mac de l'ordinateur) depuis laquelle les services sont utilisés. Ils ne comportent pas d'informations identifiants l'utilisateur.

Ces fichiers sont utilisés pour un usage technique. Ils sont essentiels à l'administration des systèmes. Ils servent en effet à remédier aux dysfonctionnements des services ou systèmes informatiques utilisés.

Toutefois l'utilisation du réseau Wifi ne s'effectue pas de manière anonyme. En effet le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques, impose la conservation de ces « traces » pendant un an.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers doivent être mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ».

Un extrait de ces fichiers sera alors couplé à l'extrait de la base de données des usagers concernés.

En fonction de l'évolution de la législation, d'autres informations pourront être archivées. Les utilisateurs en seront prévenus immédiatement.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte d'accès à Internet sur le réseau Wifi, ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ACCEPTATION DE LA CHARTE

a) Pour les usagers majeurs

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation - avec du matériel personnel - du réseau Wifi de la Ville de Viry-Chatillon et m'engage formellement à les respecter.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :

b) Pour les usagers mineurs (moins de 18 ans)

L'autorisation du représentant légal est également requise et ce qui suit doit obligatoirement être complété par celui-ci :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation - avec du matériel personnel - du réseau Wifi de la Ville de Viry-Chatillon et autorise mon fils / ma fille :

Nom, prénom :

A utiliser le réseau Wifi de la Ville de Viry-Chatillon et m'engage formellement à lui faire respecter les conditions d'utilisation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :

Ne pas remplir (Réservé à la ville)

Identifiant remis :

N° Carte :

Nom de l'agent :